

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 4 octobre 2022, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27 septembre 2022

Nombre de conseillers : en exercice **19** – présents **14** – votants **19**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - FIORONI Stéphane - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : /

Pouvoirs de : DU PONTAVICE Quentin à HAUBER-IMBERT Isabelle
ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
GARCIN Aurélien à PORTEVIN Christine
DEJY Guillaume à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
CHARPIOT François à BERARD Maxime

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : OPERATION FAÇADES TOITURES DEVANTURES :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

N°20221004-09

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

Il est rappelé que la commune, avec le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, a mis en place une opération « Façades-Toitures », depuis 1990, soit plus de 30 ans.

La neuvième tranche de cette opération est en cours et arrive bientôt à son terme. L'animation qui est confiée à l'organisme SOLIHA se fait en complément du projet OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Le montant des subventions disponibles sur la tranche 9 est de 60 000€.

L'opération façades/toitures/devantures ne constitue donc pas un projet isolé mais s'inscrit bien dans une démarche globale et une volonté communale de valoriser le centre bourg de Guillestre et de renforcer son attractivité tant pour les habitants que pour les commerces et l'activité touristique. De nombreuses propriétés privées restent encore à rénover sur le périmètre de l'opération.

Nom du Demandeur	Montant et Nature des Travaux	Adresse des travaux	Montant de la subvention accordée (commune + région)	Remarques
SCI LDC/COINTE Alban	12 727.30 € HT Enduits	Place du Portail	4 150 € (dont 2 075 € de la Région Sud)	
TOTAL			4 150 €	

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-28 ;

VU les crédits inscrits à l'opération Façades Toitures Devantures Tranche 9 ;

VU l'avis du bureau municipal du 26 septembre 2022 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de renforcer l'attractivité de son Centre Bourg.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** la subvention telle que présentée dans le tableau ci-dessous

Nom du Demandeur	Montant et Nature des Travaux	Adresse des travaux	Montant de la subvention accordée (commune + région)	Remarques
SCI LDC/COINTE Alban	12 727.30 € HT Enduits	Place du Portail	4 150 € (dont 2 075 € de la Région Sud)	
TOTAL			4 150 €	

- **AUTORISE Madame Le Maire** à mandater la subvention correspondante.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 4 octobre 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

